

(N° 71.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1892-1893.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1893.

(Voir les nos 100, IV, session de 1891-1892, 6, IV, session extraordinaire de 1892, 50, 54, 172, 174, 183 et 189, session de 1892-1893, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé. pour l'exercice 1893, à la somme de dix-huit millions six cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents francs (18.685,900 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 19 mai 1893.

Les Secrétaires,
ANSPACH-PUISSANT.
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	509,400 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	429,900 »		
3	Matériel	50,000 »		
4	Impressions pour travaux de statistique.	2,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	275,620 »	5,850,650 »	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. . .	7,200 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,095,640 »		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe . .	43,500 »		
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel . . .	2,382,290 »		
11	— — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles	198,000 »		
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel	1,750,600 »		
13	— — Indemnités pour frais de greffe.	118,000 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences . . .	19,400 »		74,480 »
15	— Matériel	1,500 »		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	49,450 »		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	4,530 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,516,950 •
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	4,650 »	
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . .	12,300 »	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre .	107,000 »	107 000 •
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	16,500 »	368,200 •
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	325,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation (y compris 1,200 francs en charge temporaire pour 1893 seulement)	7,700 »	
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	30,500 »
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . .	2,500 »	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 »	
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	5,269,470 »
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,322,570 »	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	500,000 »	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 »	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	17,000 »	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
40	Secours pour les ministres des cultes.	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,457,500 »	
42	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^e pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	150,000 »	2,711,000 »
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	2,000 »	
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel (Y compris une somme de 2,000 francs en charges temporaires pour 1893, nécessaire pour liquider les dépenses arriérées d'exercices antérieurs de l'École de bienfaisance de l'État, à Reckheim.)	402,000 »	2,202,250 »
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel (Y compris une somme de 65,553 francs en charges temporaires, nécessaire pour liquider les dépenses arriérées d'exercices antérieurs de l'École de bienfaisance de l'État, à Reckheim.)	706,500 »	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	21,000 »	
	CHAPITRE X. PRISONS.		
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	850,000 »	2,202,250 »
49	Salaires des détenus	160,000 »	
50	Confection et frais d'habillement des surveillants	20,000 »	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	10,000 »	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	997,650 »	
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	28,100 »	
54	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	
55	Patronage des condamnés libérés	16,500 »	
56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	110,000 »	
	CHAPITRE XI. FRAIS DE POLICE.		
57	Mesures de sûreté publique	15,000 »	15,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUS.			
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	22,000 »	
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,990 »	31,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.		»	18,685,960 »